

ADRESSE ET NUMÉRO DE TÉLÉPHONE LOCAUX

Pendant votre séjour au campus de Moncton, nous aurons à communiquer avec vous, soit par téléphone ou par correspondance. C'est votre responsabilité d'inscrire vos coordonnées (adresse et numéro de téléphone locaux) sur MANI.WEB afin que nous puissions communiquer avec vous en tout temps pendant vos études universitaires. Il est essentiel que vous fassiez la mise à jour de vos coordonnées lorsqu'elles changent au courant de l'année.

Procédure pour modifier « l'adresse et le numéro de téléphone »

- ◆ Taper l'adresse <http://socrate.umoncton.ca> pour accéder la page d'accueil de Mani.Web.
- ◆ Appuyez sur « CONNEXION À MON COMPTE » et entrez votre NI et votre NIP.
- ◆ Appuyez ensuite sur le menu « RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ».
- ◆ Cliquez sur « Mise à jour de l'adresse et du numéro de téléphone ».
- ◆ Si votre adresse à Moncton est différente de celle de votre résidence principale, sélectionnez le type « Adresse temporaire ». Inscrire l'adresse et le numéro de téléphone où vous pouvez être rejoint durant votre séjour à Moncton.
- ◆ Si votre adresse à Moncton est votre résidence principale, votre adresse et numéro de téléphone sont vos coordonnées permanentes. Elles ont été entrées lors de la réception de votre demande d'admission. Vous n'avez pas à les modifier à moins qu'elles aient changé. Vous pouvez vérifier leur exactitude en sélectionnant le type d'adresse « résidence principale » et y apporter les changements nécessaires, s'il y a lieu.
- ◆ Votre résidence principale est l'adresse à laquelle votre correspondance est normalement envoyée, lorsqu'il n'existe aucune adresse temporaire, ou lorsque l'adresse temporaire est inactive (e.g. durant la période estivale). Il est donc essentiel de toujours garder vos coordonnées à jour.